

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du lundi 20 novembre 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le conseil d'administration, légalement convoqué le quatorze novembre, s'est réuni aux Ateliers salle de conférence, sous la présidence de Monsieur Serge BOUDET, vice-président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Serge BOUDET, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Jocelyne DESANCE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Vanessa GAUTIER, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony HUE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Emilie MASSON, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Mars 2023,
- Madame Régine BUFFET, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Monsieur Philippe DUFEU, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Monsieur Jean-François HELLEUX, Membre nommé représentant les Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame SIMON Marie-Madeleine, Membre nommé représentant les Associations des Retraités et des Personnes Agées du Département,
- Madame VINCENT Christiane, Membre nommé représentant les Associations des Personnes Handicapées du Département,

ETAIENT EXCUSES :

- Monsieur Louis FEUVRIER, Maire, Président du CCAS,
- Madame Francine BAGOT, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame Maria CARRE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony FRANDEBOEUF, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Mathieu MILESI, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Edmond BOURGES, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Madame Anne-Céline JAMARD, Membre nommé Représentant des Associations de Retraités et des Personnes Agées,

ONT ETE AFFICHEES
LES DELIBERATIONS
N° 1 à 3
en Mairie,
à FOUGERES,
le 24 novembre 2023
Le Maire,

Louis FEUVRIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Madame GROUS Laetitia, Responsable service action sociale insertion,
- Madame DESANNAUX Patricia, conseillère municipale,
- Madame USUREAU Emilie, Action sociale insertion,
- Madame BARBIER Marine, Action sociale insertion,
- Madame MONGODIN Sandra, Administration Générale C.C.A.S.
- Monsieur VAUCLIN Christophe, Administration Générale C.C.A.S.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023.
1. SERVICE ACTION SOCIALE INSERTION : BAREMES ACCES EPICERIE SOCIALE
 2. SERVICE ACTION SOCIALE INSERTION : REVISION CHEQUE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE
 3. SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : DIPEC
 4. QUESTIONS DIVERSES
-

1. SERVICE ACTION SOCIALE INSERTION : BAREMES ACCES EPICERIE SOCIALE

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Monsieur le Vice-président informe que la proposition de délibération a été présentée au conseil d'administration de l'association Fougères Solidarité, qui assure le fonctionnement de l'épicerie sociale en partenariat avec le CCAS. Celui-ci a approuvé les propositions émises.

Deux objectifs tendent à être atteints :

- recentrer l'accompagnement : faire en sorte que certains usagers, qui ont recours de façon récurrente au dispositif, puissent en sortir, tout en proposant notamment un accompagnement et une sensibilisation à la gestion budgétaire (comment passer d'un « droit » à un levier d'accompagnement ? responsabiliser les usagers ?).
- réviser les critères / conditions d'accès.

Il considère qu'il y a une forme de déconnexion de la réalité et qu'il est nécessaire de recentrer sur des besoins plus ciblés. En effet, un grand nombre de personnes pourrait prétendre à l'accès à l'épicerie sociale puisque les barèmes appliqués actuellement le permettent.

Le calcul du reste à vivre a été l'occasion de réviser les prises en charge, et d'amener les usagers à effectuer des choix.

Trois conseillères sociales accompagnent les usagers afin de :

- approfondir l'étude du budget,
- repérer les leviers et les difficultés,
- déterminer les objectifs.

Monsieur le Vice-président rappelle que cela n'impacte en rien les budgets de la Ville ou du CCAS. Il souhaite étendre l'accès aux étudiants.

La responsable de service indique que les horaires d'accueil vont être élargis jusqu'à 12h30.

A HUE demande si un travail est effectué quant à la souscription à une mutuelle santé pour les usagers. Il lui est répondu qu'une discussion est en cours quant à la mise en œuvre d'une mutuelle communale.

Les administrateurs souhaitent que la prise en charge des frais de scolarités dans un établissement privé soient forfaitaires et en fonction de degré de scolarisation (primaire, collège, lycée).

JF HELLEUX demande si les barèmes prennent en compte les frais d'essence. Monsieur le Vice-Président indique que cela pourrait se faire sous forme de forfaits.

Départ de Christiane VINCENT à 19h45. Elle donne pouvoir à MM SIMON.

La responsable de service propose de créer une commission en présence, pour l'étude des cas particuliers, d'au moins un administrateur : « cela permettra notamment d'avoir un regard neutre mais également de valider les accès ou les propositions auprès des publics ». Elle suggère un mardi matin tous les 15 jours. JF HELLEUX souhaite y participer (E MASSON pourrait être disponible le mercredi matin).

Elle rappelle que les révisions des situations s'effectuent tous les 2,5 ou 3 mois.

Concernant l'annexe 5 de la délibération intitulé « Propositions de révision de l'épicerie sociale » plusieurs propositions sont soumises à l'appréciation puis au vote des administrateurs :

- enfant majeur : la proposition n°2 est retenue : Prise en compte des ressources de l'enfant apprenti qui est à charge des parents et vit au domicile,
- garde alternée : la proposition n°1 est retenue : Prise en compte de la moitié des enfants (pour 1-1 enfant, pour 2-1, pour 3-2, pour 4-2),
- enfants confiés à l'ASE : la proposition n°1 est retenue : Poursuite du fonctionnement actuel,

- enfants dont les parents n'ont pas de situation administrative légale sur le territoire : la proposition n°1 est retenue : Poursuite du fonctionnement actuel,
- capitaux : la proposition n°1 est retenue : Mise en place d'un formulaire à faire remplir pour chaque demandeur à sa banque tous les ans (revenus des capitaux)
- frais de scolarité : Prise en compte des contributions de toute école (privée ou publique). La prise en charge des frais de scolarités dans un établissement privé sera forfaitaire en fonction du degré de scolarisation (primaire, collège, lycée).
- absences aux distributions sans justificatifs : Annulation de la carte si plus de 4 absences non justifiées. La question d'un délai de carence avant un éventuel renouvellement se pose.
- durée maximum d'accès sur l'année : la proposition n°1 est retenue : Pas de durée maximum.

Il est proposé de :

- Adopter les nouveaux barèmes d'accès à l'épicerie sociale.

ADOpte A L'UNANIMITE.

2. SERVICE ACTION SOCIALE INSERTION : REVISION CHEQUE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Il est proposé de modifier le montant de l'aide alimentaire maximum mensuelle par personne :

- En fusionnant ces aides, issues de l'appel à projet de la DDETS et en adéquation avec l'inflation dont fait face notre pays, il vous est proposé que le montant de chèque d'accompagnement personnalisé soit de 9 €.

Pour les bons repas chauds, la valeur du bon est fixée à 5,60 €/personne.

Ces dispositions prendront effet au 1er janvier 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : DIPEC

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

La note est présentée au conseil d'administration. Monsieur le Vice-Président explique que les services ont une obligation d'avoir un DIPEC en commun, avec des modifications spécifiques dans chaque service, selon la prise en charge.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. QUESTIONS DIVERSES


Monsieur le Vice-Président informe les administrateurs qu'il n'y aura pas de commission au mois de décembre mais un conseil d'administration exceptionnel, le lundi 4 décembre 2023 à 18h30 – salle de conférence aux Ateliers. Les membres de la commission sont invités à y participer.

La séance est levée à 20h15.

La prochaine date de réunion est fixée au :

Commission et Conseil d'Administration
Exceptionnels

LUNDI 4 Décembre 2023

A 18 H 30 

Salle de Conférence Les Ateliers

9 rue des Frères Devéria

35300 FOUGERES